

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Madame Mariline BOUCLET à Mme Magali BLANLUET, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

A été nommé secrétaire : Madame Anne BOUQUIER

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Février 2024 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Une concession cinquantenaire nouvelle en C-2 n°15 pour un montant de 209.00€.

➤Liste des engagements :

Fournisseurs	Objet	Compte	Montant	Date
INCA	AMEHAGEMENTS DE VOIRIE ENTRE LA PLACE DU SOUVENIR ET LA RUE DU G. DE GAULLE POUR DESENCLAVEMENT	2315	19 512,00 C	15/02/2024
INCA	AMEHAGEMENT D UN CARREFOUR GIRATOIRE ET DES CHEMNEMENTS PIETONNIERS SUR L'ENTREE SUD (RD921)	2315	28 800,00 C	15/02/2024
CONCEPT SECU	Défibrillateur pour l'Eglise et l'école maternelle	2188	3 933,50 C	19/02/2024
QUINCAILLERIE S	Matériels pour les services techniques municipaux	2188	1 664,10 C	20/02/2024
CHRISTIN	Produits d'entretien pour les bâtiments communaux	60631	1 289,87 C	20/02/2024
EQUIP JARDIN	Matériels pour le service des espaces verts	2188	1 763,81 C	20/02/2024
RAFFARD FILS	Cloture entre les vestiaires du foot et le gymnase de la CC des Loges	21314	3 903,56 C	27/02/2024
PROMOSOFT	PC Portable	21838	2 226,88 C	27/02/2024
ORLEANS PNEUMAT	Remplacement de pneus sur le camion MIDLUM CQ-259-KA	61551	1 263,83 C	29/02/2024
GARDEN ARROS	Sondes d'humidité pour la gestion de l'eau aux terrains de foot	2188	1 820,94 C	29/02/2024
EQUIP JARDIN	Microtracteur pour le service des espaces verts	215738	47 730,11 C	01/03/2024
BL-ENVIRONNEMEN	Fauchages 2024 des accotements, fossés et espaces communaux	615231	14 460,00 C	04/03/2024
BURGAUD BOIS	Création de terrains de pétanque au stade de foot	2113	3 346,13 C	06/03/2024
EQUIP JARDIN	Réparation de l'aspirateur à feuilles	61551	1 621,48 C	06/03/2024
BOUHOURS	Installation d'une climatisation au restaurant scolaire	21318	2 996,52 C	07/03/2024
LIBRAIRIE LA	Commande 400125085 + 400125069 Sophie HURSON + Audrey DOUCET école élémentaire	6067	1 430,30 C	12/03/2024
GALIFRET	Réparation des serres des espaces verts	60632	2 187,94 C	14/03/2024
DIAMANT NETTOYA	ENTRETIEN DES LOCAUX 2023-2024	6283	87 790,35 C	14/03/2024
SOCCOIM	PRESTATION BALAYAGE DES VOIES - TRAITEMENT DES DECHETS	611	12 000,00 C	19/03/2024
SOCCOIM	LOCATION CONTEHEUR	61358	7 000,00 C	19/03/2024
BOUHOURS	Changement de la gouttière du garage de la boulangerie	21321	2 029,50 C	19/03/2024
SANCY ACCUEIL	RESERVATION SEJOUR ADO 2024	6132	1 106,40 C	19/03/2024
SPORT 2000	Peinture pour les terrains de foot	60632	1 632,00 C	21/03/2024
	Total de la sélection		251 489,18 C	

➤Droit de préemption urbain :

Le Maire, par délégation du Conseil Municipal en date du 15 juin 2017, a décidé de ne pas préempter sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

➤ **Référence 07/2024**

Bâti sur terrain propre – 22 rue du Général de Gaulle – AR 819 et 825 et 1/3 AR 820-821 et 824

M. le Maire précise que c'est une division de terrain et donc une densification en zone urbaine.

2024-019 – Vote des taux d'imposition pour 2024.

Madame Marianne HUREL informe que les taux actuels d'imposition sont de 42.19% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties - 68.84% pour la taxe foncière pour les propriétés non bâties et 14.63% pour la taxe d'habitation. C'était une promesse de campagne de ne pas augmenter les taux et ce que nous allons faire encore cette année. Nous devrions percevoir 1 623 273 € d'impôts et ceux-ci vont continuer d'augmenter car les entreprises ne paient pas toutes encore les taxes.

Madame Anne BOUQUIER demande qu'elles sont les entreprises qui ne payent pas.

Madame Marianne HUREL répond qu'il y a des terrains et des travaux avec des agrandissements. Elle ajoute qu'un point d'augmentation des taux représente plus 16 171 € et 5 points, 81 173 €.

Monsieur Frédéric MURA ajoute que les taux sont déjà hauts, cela fait 3 mandats que je suis là et cela n'a pas augmenté. Les taux ont été revus au moment de la TPU (taxe professionnelle unique). Un point d'augmentation ce n'est pas grand-chose.

Madame Marianne HUREL informe qu'il y a eu une évolution en 2023 et une augmentation de la TFB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) en 2024 (+80 000 €)

Monsieur Frédéric MURA explique que l'état revalorise les bases chaque année. Pour les territoires dynamiques, cela n'a pas de sens de toucher aux taux.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « développement économique, finances, commerces et santé » du 18 mars 2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de voter les taux d'imposition pour l'année 2024 suivant :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 42.19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 68,84 %
- Taxe d'habitation = 14.63 %

2024-020- Fongibilité des crédits sur le budget primitif 2024

Madame Marianne HUREL informe qu'à la suite du passage à la nouvelle nomenclature, on doit délibérer pour autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits d'un chapitre vers un autre à l'exclusion des charges de personnel.

Monsieur Frédéric MURA ajoute qu'avant on ne pouvait pas dépasser un chapitre d'un centime. Il fallait faire une décision modificative.

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune est passée au 1er janvier 2024 en nomenclature M57, la plus récente du secteur public local.

Chaque année l'organe délibérant doit approuver les mouvements de crédits pour le budget de la commune.

En matière de fongibilité des crédits : la faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (fonctionnement et investissement) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour le BP commune 2024

2024-021- Demandes de subventions– Renaturation du site de la Moinerie Monsieur le Maire et Madame

Monsieur Frédéric MURA explique qu'il s'agira de faire des plantations, un terrain de pétanque et des jeux pour les enfants ainsi que des toilettes publiques. Les demandes de subventions seront faites à l'Etat au titre du fond vert et à la région. Plusieurs devis sont en cours pour les réseaux, la viabilisation et les plantations.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de du fonds vert pour la renaturation des villes et des villages peuvent être déposées dès maintenant,

Considérant que la Région peut aussi octroyer des aides pour ces programmes de renaturation,

La commune propose de présenter le projet renaturation du site de la moinerie qui permettra de végétaliser cet espace en plein centre urbain et de créer un îlot de fraîcheur accessible à tous en plein été.

Le montant des travaux s'élève à 155 661.76 € HT soit 186 794.11 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le projet de renaturation du site de la Moinerie pour un montant total de 186 794.11 € T.T.C.

ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Dépense	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	155 661.76	186 794.11 €	Etat Fonds vert	62 264 €
			Région	62 264 €
			Autofinancement	31 133.76
Total	155 661.76	186 794.11 €	Total	155 661.76 €

SOLLICITE une subvention de 62 264 € auprès de l'Etat au titre du fonds vert, correspondant à 40 % du montant du projet,

SOLLICITE une subvention de 62 264 € auprès de la Région au titre du CRST, correspondant à 40 % du montant du projet,

CHARGE Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

2024-022 – Demandes de subventions– Création d'un bureau et d'un espace d'accueil

Madame Magali BLANLUET explique qu'il s'agit d'un dossier qui sera vu en commission la semaine prochaine. Le délai est contraint car le dossier doit être déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) avant le 31/03/2024. On vote la demande de subvention, le projet ne peut pas être présenté s'il n'est pas financé. La CAF et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) seront sollicitées. Le délai est court entre l'appel à projet et les délais de réponse.

Monsieur Frédéric MURA explique que lorsque l'Etat lance des appels à projet, il n'y a parfois que 3 semaines pour répondre. Une demande de subvention n'engage pas sur le projet.

Considérant que les demandes de subventions auprès de la CAF au titre de l'appel à projet pour l'action sociale au nom du « fonds publics et territoires » doivent être déposées avant le 31 mars 2024,

La commune propose de présenter le projet de création d'un bureau pour les directeurs et d'un espace d'accueil pour les familles à la maison des Loges qui ne possède pas ces espaces.

Le coût prévisionnel s'élève à 133 375 € HT soit 160 050 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le projet de création d'un bureau pour les directeurs et d'un espace d'accueil pour les familles pour un montant de 160 050 € T.T.C.

ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	133 375 €	160 050 €	CAF	80 025 €
			MSA	26 675 €
			Autofinancement	26 675 €
Total	133 375 €	160 050 €	Total	133 375 €

SOLLICITE une subvention de 80 025 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, correspondant à 60 % du montant du projet,

SOLLICITE une subvention de 26 675 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, correspondant à 20 % du montant du projet

CHARGE Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

2024-023 Demandes de subventions– Appel à projet FIPD sécurisation des établissements scolaires 2024

Madame Magali BLANLUET explique qu'il faut des alarmes spécifiques aux écoles pour l'alerte intrusion et la sécurisation via des clôtures.

Monsieur Frédéric MURA ajoute que c'est une obligation dans le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). On a fonctionné avec une corne de Brume mais avec ces alarmes, en cas d'intrusion, les alarmes seront silencieuses.

Monsieur Philippe BAUMY demande si ce n'est obligatoire que pour les écoles et pas pour le centre de loisirs de la commune ?

Madame Magali BLANLUET répond que l'essai sera fait dans un premier temps aux écoles. Monsieur Frédéric MURA ajoute que les obligations réglementaires ne sont pas les mêmes et que l'obligation pour l'instant n'est que pour les écoles.

Considérant que les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet 2024 au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) pour la sécurisation des établissements scolaires 2024 doivent être déposées avant le 29 mars 2024,

PV 2024-03 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

La commune propose de présenter le projet de sécurisation de l'école maternelle et de l'école élémentaire pour un montant total de

Le montant des travaux s'élève à 11 873.33 € HT soit 14 248 € TTC réparti comme ci-dessous :

- Alarme spécifique d'alerte « attentat– intrusion » : 7 231.68 €
- Clôture : 7 016.32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le projet de sécurisation de l'école maternelle et de l'école élémentaire pour un montant total de 14 248 € T.T.C.

ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	11 873.33 €	14 248 €	Etat FIPD	5 936 €
			Autofinancement	5 937.33 €
Total	11 873.33 €	14 248 €	Total	11 873.33 €

SOLLICITE une subvention de 5 936 € auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) pour la sécurisation des établissements scolaires 2024, correspondant à 50 % du montant du projet,

CHARGE Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

2024-024 Organisation de la saison estivale de la piscine 2024

Monsieur Frédéric Mura annonce la période d'ouverture de la piscine du 15 juin au 31 août. Le recrutement de 2 ou 3 MNS (diplômés du BNSSA / BEESAN) est prévu afin que les écoles puissent en profiter sur le mois de juin. Il est également prévu le recrutement de 3 jeunes à l'entretien et 3 jeunes à la caisse par mois.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1983 ;

Vu décret n°2011- 605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n°92-368 du 1er avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2014-064 du conseil municipal du 22 mai 2015 relative aux délégations du Maire et notamment en matière de ressources humaines pour les emplois saisonniers ;

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition des bassins entre la commune et les maîtres-nageurs titulaires du BEESAN, ainsi que la convention pour la gestion de la buvette de la piscine municipale. En ce qui concerne la buvette, sa gestion sera confiée soit à un saisonnier, soit à un commerçant ou autre intéressé par ce projet.

Il est proposé au conseil municipal l'organisation suivante pour la piscine municipale, si cela est possible et selon les règles sanitaires à respecter :

Ouverture 2024 :

Du 15 juin au 31 août 2024

Ces dates d'ouvertures seront respectées en fonction des recrutements des maîtres-nageurs. Les horaires sont précisés selon les maîtres-nageurs disponibles.

Monsieur le Maire indique vouloir recruter pour la saison de piscine 2024 :

- deux ou trois maîtres-nageurs pour le mois de juin à temps non complet ou à temps complet et trois maîtres-nageurs pour le mois de juillet et août à temps complet et en qualité de contractuels sur un besoin saisonnier ;
- les maîtres-nageurs recrutés doivent être titulaires du BNSSA ou du BEESAN/BPJEPS AAN ;
- les maîtres-nageurs seront rémunérés sur la base des échelles suivantes :
 - Opérateur territorial des activités physiques et sportives pour un BNSSA selon l'échelle correspondante au grade, échelon 11, IB 432/IM 387 ;
 - Opérateur territorial qualifié des activités physiques et sportives pour un BEESAN/ BPJEPS AA selon l'échelle correspondante au grade, échelon 10, IB 461/IM 409 ;
 - Educateur territorial pour un BEESAN/BPJEPS AAN chef de bassin selon l'échelle correspondante au grade, échelon 9, IB 500/IM 436.

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric MURA, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les dates d'ouverture de la piscine et le recrutement des maîtres-nageurs ;

APPROUVE la convention de mise à disposition des bassins entre la commune et les maîtres-nageurs titulaires du BEESAN/BPJEPS AA ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la gestion de la buvette de la piscine municipale.

2024-025 Dossier de consultation pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide

Madame Magali BLANLUET explique que les deux années passent vite et qu'il faut déjà relancer le marché. Une dégustation sera effectuée avec des parents d'élèves.

Monsieur Frédéric MURA informe que les critères de sélection portent sur la qualité des produits, la performance, le critère environnemental, la proposition d'animations.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que le marché « la fourniture, le conditionnement et la livraison de repas en liaison froide pour les scolaires et l'accueil de loisirs sans hébergement » arrive à échéance le 31 août 2024 et la nécessité de le renouveler,

Considérant que le montant est inférieur aux seuils de procédure formalisée pour ce marché de fournitures et services conformément au principe de computation des seuils, il convient donc de passer le marché selon la procédure adaptée,

Entendu l'exposé de Madame Magali BLANLUET, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le marché « la fourniture, le conditionnement et la livraison de repas en liaison froide pour les scolaires et l'accueil de loisirs sans hébergement » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la consultation du marché

2024-026 – Dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement de la RD 921 -2ème tranche

Monsieur Fabrice PELLETIER explique qu'il y a un an, on a terminé la première tranche. On attendait des subventions complémentaires et l'acquisition d'un bout de terrain pour réaliser la 2^{ème} tranche et terminer cet aménagement. Le département n'a pas encore confirmé la reprise des enrobés qui est estimée à 50 000€.
Monsieur Frédéric MURA informe des critères de sélection : 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix. Il ajoute qu'ainsi les entreprises accordent plus d'importance à leur réponse technique.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé d'aménager la deuxième tranche de la RD 921, le bureau INCA a été choisi comme maître d'œuvre pour réaliser le dossier de consultation des entreprises et suivre les travaux.

Le dossier de consultation des entreprises a été présenté à la commission « aménagement du territoire ». Les travaux sont estimés à 264 175 € HT avec une option pour la réalisation de la couche de roulement si le département ne la prend pas en charge qui s'élève à 50 000 € HT soit un coût total de 314 175 € HT soit 377 010 € TTC.

La consultation des entreprises sera passée en procédure « marché à procédure adaptée ».

Entendu l'exposé de Monsieur Fabrice PELLETIER, Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement de la RD 921 – 2ème tranche tel que proposé par le bureau INCA ;
AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation, selon la procédure des marchés à procédure adaptée ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération.

2024-027 – Rétrocession de la réserve incendie du lotissement de l'écluse de Nestin.

Monsieur Frédéric MURA explique que normalement la défense incendie relève de la commune mais cette réserve n'était pas conforme et ne pouvait donc pas être reprise. Les travaux ont été faits et la réserve a été mise aux normes. Elle peut donc être reprise.

Dans le cadre de la création du lotissement « l'écluse de Nestin », le lotisseur a créé une réserve incendie pour assurer la défense incendie du lotissement. L'association syndicale du lotissement de l'écluse de Nestin, représentée par M. Rafaël VINCENTE DE DIOS souhaite rétrocéder la réserve incendie, cadastrée ZI 132 d'une surface de 359 m² située sur un terrain appartenant à M. VILLARET Daniel.

Après instruction de cette demande et vérification par les pompiers de la conformité de cette réserve incendie, il s'avère possible de répondre favorablement à cette demande car cette réserve incendie servira à tout le hameau et pas seulement à l'ancien lotissement de l'écluse de Nestin.

La commission « aménagement du territoire » du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'intégration de cette réserve incendie dans le domaine public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la rétrocession de la réserve incendie cadastrées section ZI 132 et d'une surface de 359 m²,
APPROUVE son intégration dans le domaine public communal,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les documents pour ce dossier.

2024-028 – Déclassement de parcelles dans le domaine public

Monsieur Frédéric MURA explique que le notaire a demandé que ces parcelles soient sorties du domaine public pour l'intégrer au domaine privé. On a vendu deux parcelles sur les 3, si vous connaissez des acheteurs pour le dernier terrain.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 21 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé la vente de 3 lots à bâtir cadastrés ZR 543, 544 et 545 et situés Rocade des Carriers. Ces terrains se trouvant sur le domaine public, avec la présence de jeux publics, il convient donc d'en prononcer le déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la commune. Les jeux publics seront déplacés un peu plus loin sur le domaine public.

Vu l'avis favorable de la commission « Développement économique, Finances, Commerce et Santé » du 18 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la désaffectation des parcelles ZR 543, 544 et 545, pour les faire entrer dans le domaine privé de la commune.

PRONONCE le déclassement du domaine public des parcelles ZR 543, 544 et 545 et de les intégrer au domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier

INFORMATIONS

Analyse d'eau conforme aux normes en vigueur.

Les élections européennes auront lieu le 9 juin avec 3 bureaux de vote ouverts. Les besoins sont de 1 président et 2 assesseurs. Les plages horaires seront 8h-11h30 / 11h30-15h / 15h-18h.

Madame Magali BLANLUET informe que lors du dernier conseil du SICTOM, le syndicat a étudié la possibilité de mettre en place une collecte en porte-à-porte des emballages et la mise à disposition de poubelles à couvercle jaune à domicile avec un surcout de 20 €.

Monsieur Frédéric MURA ajoute que cela coutera moins cher qu'à Châteauneuf. Le tri permis par les poubelles jaunes génère des recettes. Le SICTOM envisage de baisser la redevance à terme.

Madame Magali BLANLUET ajoute que le passage aux poubelles jaunes permettra en effet, de limiter l'augmentation de la redevance.

Monsieur Frédéric MURA informe que les coûts fixes augmenteront légèrement.

Madame Magali BLANLUET explique qu'elle informera le conseil des fréquences des levées pour les poubelles jaunes. Chacun à la possibilité de changer de bac si les 17 levées ne sont pas utilisées. Il s'agira d'un échange gratuit.

Monsieur Bruno GUYARD dit que le prochain café de quartier à lieu samedi à 10h et qu'il concerne les quartiers de Nestin et route de Sully la Chapelle. Il se déroulera dans la cour derrière l'usine. Tous les élus peuvent nous rejoindre. Le deuxième concernera les quartiers du Gourdet, Bouvarderie, le moulin d'Aveau et la ferme des Cordier, le 6 avril. Il ajoute que les ateliers de décoration du Fay'stival sont en cours, ce sont des ateliers participatifs et la décoration est faite à partir de récupération. C'est une participation libre et ouverte à chacun.

Madame Aurore YANG informe que le carnaval est reporté, que le 28 avril aura lieu la journée nationale du souvenir des victimes de la déportation, cérémonie à 11h et la cérémonie du 8 mai sera également à 11h.

PV 2024-03 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Monsieur Bruno GODET informe qu'il a participé le 22 février à une rencontre sur la biodiversité avec la visite de St Benoit sur Loire et de la rue de Verdun. C'est un projet de fleurissement participatif avec les habitants. Il y avait beaucoup de projets comme le retour sur les actions « biodiversité » du PETR, le lancement des ambassadeurs de la biodiversité fait en 2021, une randonnée bio, des jardins de rue. St Benoit est une ville magnifique.

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera :

- Jeudi 23 Mai 2024 à 20 heures, Salle du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21H10.

**Le Maire,
Frédéric MURA.**

